



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 25970

## Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur le fait que le gel des crédits de la LBU (ligne budgétaire unique) servant à financer le logement social dans les DOM n'est pas levé à ce jour, alors que le gel des crédits finançant le logement social en métropole a été levé. De plus, pour l'exercice 2003 à la Réunion, les dossiers déjà déposés auprès des services instructeurs par les opérateurs sociaux à fin septembre permettent de consommer l'intégralité de l'enveloppe déléguée. Or, plus de 1 000 logements prévus au titre de la programmation 2003 sont en cours de dépôt par les bailleurs auprès des services instructeurs, et risquent de ne pas se voir financés du fait du gel de la LBU. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Contrairement aux craintes exprimées par l'honorable parlementaire, la régulation budgétaire intervenue au cours de l'année 2003, imposée au plan national par un contexte économique difficile, n'a pas affecté les efforts poursuivis par l'État en faveur du logement social dans les départements d'outre-mer, qui demeure une priorité forte du Gouvernement. En effet, les autorisations de programme annulées sur le chapitre 65.01 du budget du ministère de l'outre-mer dans le cadre de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2003 correspondent à des crédits non utilisés au cours des années antérieures. Ainsi, pour les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint Pierre et Miquelon, la dotation 2003 de la ligne budgétaire unique a été maintenue au niveau de la consommation constatée en 2002, soit 280 MEUR. Pour le département de la Réunion, la légère diminution constatée sur l'article 10 destiné au logement social (89,42 MEUR contre 96,41 MEUR engagés en 2002) a été largement compensée par l'effort déployé en faveur de la résorption de l'habitat insalubre (30,02 MEUR contre 9,62 MEUR engagés en 2002). Ainsi, la Réunion a été dotée en 2003 d'un montant d'autorisations de paiement en augmentation de 13 % par rapport à 2002 sur la LBU. Pour l'année 2004, la loi de finances initiales a maintenu le niveau des autorisations de programme à celui des années antérieures (287,5 MEUR), ce qui devrait permettre de poursuivre le rythme d'engagement élevé des deux dernières années.

## Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25970

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 2003, page 7592

**Réponse publiée le** : 10 février 2004, page 1076